

# BP Aménagements Paysagers

Le Centre Horticole du Londel propose une formation qualifiante : la préparation au Brevet Professionnel Aménagement Paysager

## Débouchés

- Employé(e) d'entreprise de travaux paysagers,
- Employé(e) dans un service espaces verts de collectivité,
- Avec de l'expérience, évolution vers un poste de chef d'équipe,
- Possibilité de création d'entreprise de travaux paysagers,
- Possibilité de poursuite d'études.

## Public concerné

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

Avant l'entrée en formation :

- Les candidats doivent justifier de la possession d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole ou d'un diplôme de même niveau ou d'un niveau supérieur,
- Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés doivent attester de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, à temps plein dans le domaine des travaux paysagers, soit de l'équivalent de trois années à temps plein dans une autre activité.

## Enseignements

### Les modules généraux

- Le traitement de l'information en situations professionnelles et sociales : communication, mathématiques, technologie de l'information,
- Les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers.

### Les modules professionnels

- Les projets professionnels dans le secteur paysager,
- Le fonctionnement d'une entreprise,
- La communication professionnelle,
- Les attitudes professionnelles en milieu de travail : image de « soi », comportements, les codes de l'entreprise
- Les connaissances et techniques d'interventions sur les végétaux et leur milieu,
- Les connaissances et techniques de pose des maçonneries paysagères et des systèmes d'arrosage,

- La préparation et l'entretien du matériel,
- L'utilisation d'un engin de chantier automoteur,

### **Les modules techniques**

- La conduite de chantier : préparation, sécurisation et suivi,
- Les techniques et méthodes écologiques,
- La réduction de la pénibilité du travail : outils et méthodes ergonomiques.

### **La formation en milieu professionnel**

Les périodes en entreprise permettent de mettre en application les apprentissages et de développer ses compétences en milieu professionnel.

## **Date d'entrée**

Chaque année, une entrée a lieu en août pour le BP Aménagements Paysagers. Pour l'année 2020, l'entrée sera le 07 septembre 2020.

En fonction des disponibilités, en fonction du résultat au positionnement et après validation de la demande par le comité d'étude, il est possible d'intégrer un groupe qui a commencé depuis peu. Prendre contact avec le Centre Horticole du Londel dans ce cas.

## **Durée et organisation**

1 330 heures de formation (38 semaines) dont 420 en entreprise.

La préparation au BP se déroule donc sur 9 mois et demi, à raison de 35h hebdomadaires.

La formation alterne sessions en centre et stages en entreprise, à raison de cinq semaines de formation au Londel, suivies deux semaines en entreprise.

## **Recrutement et inscription**

Demandeurs d'emploi, cette page détaille les étapes de votre procédure d'inscription en formation au Centre Horticole du Londel.

- En premier lieu, vous devez nous adresser un CV et un avis de situation POLE EMPLOI,
- En cas d'acceptation, vous serez convoqué au centre afin de passer des tests de connaissance, raisonnement, expression et logique, ainsi qu'un entretien de motivation.
- A l'issue du positionnement, votre candidature sera étudiée en comité d'étude composé de représentants de Pôle Emploi, la Mission Locale, CAP Emploi, et du centre de formation. Le but est d'évaluer la conformité au regard du cahier des charges défini par le Conseil Régional, financeur de la formation. Si les résultats obtenus à ces tests sont satisfaisants et que le comité d'étude émet un avis favorable sur votre candidature, vous serez orienté vers la qualification.
- Si les résultats sont insuffisants, votre candidature fera l'objet d'un refus et vous devrez alors reprendre contact avec votre conseiller, qui vous aidera à définir une solution plus adaptée à votre situation.

## Rémunération

L'indemnisation du stagiaire est assurée par :

Soit Pôle Emploi si le stagiaire a des droits ARE à son entrée en formation.

Sinon l'indemnisation du stagiaire est financée par le Conseil Régional de Normandie.

## Financement

La formation est financée par le Conseil Régional de Normandie et le Fond Social Européen.

## Evaluation / Validation

Le Brevet Professionnel : BP « Aménagement Paysagers », est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de 12 Unités Capitalisables et est attribué à tout candidat ayant obtenu l'ensemble des U.C.

**Les U.C. peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et donnent lieu à une attestation de capacités.**

**Les blocs de compétence correspondants sont acquis à vie dans le cadre de la Formation tout au long de la vie.**